



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Etablissements scolaires en Seine-Saint-Denis

Question orale n° 1160

### Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis. Au moment de s'adresser à M. le ministre pour évoquer la situation des établissements scolaires de sa circonscription, à Aubervilliers et Pantin, et de la Seine-Saint-Denis, M. le député a comme un sentiment de déjà-vu. À chaque fois qu'il le peut, il porte la parole des élèves, des parents, des enseignants qui n'en peuvent plus d'une école qui devrait être prioritaire, mais que M. le ministre néglige. Il ne se passe pas six mois sans que M. le député lui demande dans l'hémicycle quand il accordera enfin aux établissements les moyens humains et matériels dont ils ont besoin. Il ne se passe pas un mois sans qu'il écrive au ministre ou au recteur de l'académie de Créteil pour les alerter sur les difficultés d'un collège, d'un lycée de sa circonscription. À chaque fois, l'on lui fait les mêmes réponses, quand on daigne répondre. Ce sont des réponses vagues et des réponses qui nient la réalité : « Tout va bien » ou « Pas de vagues », qui sont les mots de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, qui s'est donnée la mort l'an dernier, épuisée au travail. Malgré toutes les alertes, malgré les drames, rien ne change. Et tout empire même d'autant que la pandémie et ses conséquences sociales frappent avec une violence particulière le département de M. le député, et accroissent les difficultés d'une école déjà au bord de la rupture et que le ministre refuse toujours à prendre les mesures qui s'imposent. Il lui demande où sont les moyens et les mesures sanitaires nécessaires pour garantir la continuité des enseignements tout en préservant les établissements de la pandémie et où elles sont quand les bâtiments sont déjà trop exigus pour des élèves trop nombreux et quand la médecine scolaire, la vie scolaire, les agents d'entretien sont réduits depuis longtemps à la portion congrue et quand le ministre s'est refusé à systématiser le fonctionnement en demi-groupes. Il a fallu une semaine de mobilisation des personnels pour l'obtenir dans les lycées, mais pas dans les collèges. Le ministre et la hiérarchie se sont murés dans le déni, se contentant de rabâcher un « protocole sanitaire » inapplicable sur le terrain, faute de moyens matériels. C'est tout un symbole. Il lui demande où est le plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis et pourquoi il ne recrute pas les enseignants nécessaires en nombre suffisant. Il le faut, si l'on veut éviter que la crise n'accroisse encore davantage les inégalités scolaires, et ne pénalise encore un peu plus les élèves déjà défavorisés. Les fédérations de parents d'élèves, les syndicats enseignants, l'ont dit et répété à M. le ministre. Mais le ministre n'écoute rien. Le Président de la République a refusé l'embauche de nouveaux enseignants considérant qu'ils ne servent pas « à redresser le pays » et que cela « aggrave le déficit ». Le résultat est comme chaque année, le non-remplacement et l'on devrait plutôt dire la pénurie d'enseignants qui fait des ravages et les heures manquées qui s'accumulent. Combien d'heures exactement ont été perdues par les élèves de Seine-Saint-Denis ? M. le député pourrait parler du collège Lavoisier de Pantin où presque 150 élèves n'ont pas eu cours d'anglais et de français pendant des semaines. Il pourrait lui parler du collège Rosa Luxembourg d'Aubervilliers où l'on manque de professeurs de mathématiques, d'histoire-géographie. La liste serait longue. Elle ne cessera de s'allonger, tant que le ministre ne fera rien. Alors, il lui demande quand il va enfin ouvrir les yeux sur cette réalité qu'il ne veut pas voir et quand il va cesser de sacrifier la jeunesse de Seine-Saint-Denis et de mépriser les efforts des enseignants et des personnels de terrain. Il souhaite savoir quand il va mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'éducation dans ce département.

## Texte de la réponse

### ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN SEINE-SAINT-DENIS

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour exposer sa question, n° 1160, relative aux établissements scolaires en Seine-Saint-Denis.

**M. Bastien Lachaud.** Au moment de m'adresser à vous aujourd'hui pour évoquer la situation des établissements scolaires de ma circonscription, à Aubervilliers, à Pantin et en Seine-Saint-Denis plus largement, j'ai comme un sentiment de déjà vu – y compris lorsque je constate l'absence au banc du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Chaque fois que je le peux, je porte la parole des élèves, des parents et des enseignants qui ne supportent plus que vous négligiez une école qui devrait être prioritaire. Il ne se passe pas six mois sans que je demande, dans cet hémicycle, quand le Gouvernement accordera enfin aux établissements les moyens humains et matériels dont ils ont besoin. Il ne se passe pas un mois sans que j'écrive au ministre ou au recteur de l'académie de Créteil pour les alerter sur les difficultés d'un collège ou d'un lycée de ma circonscription.

Chaque fois l'on m'apporte les mêmes réponses, vagues et qui nient la réalité : « Tout va bien » ou « pas de vague », pour reprendre les mots de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, qui s'est donné la mort l'an dernier, épuisée au travail.

Malgré toutes les alertes, malgré les drames, rien ne change, ou alors en pire, d'autant plus que la pandémie et ses conséquences sociales frappent mon département avec une violence particulière, accroissant les difficultés d'une école déjà au bord de la rupture. Or vous vous refusez toujours à prendre les mesures qui s'imposent.

Où sont les moyens et les mesures sanitaires nécessaires pour garantir la continuité des enseignements tout en préservant les établissements de la pandémie ? Où sont-ils alors que les bâtiments sont déjà trop exigus pour des élèves trop nombreux, que la médecine scolaire, la vie scolaire et les agents d'entretien sont réduits depuis longtemps à la portion congrue et que le ministre s'est refusé à systématiser le fonctionnement en demi-groupes ? Il a fallu une semaine de mobilisation des personnels pour obtenir que cette mesure soit appliquée dans les lycées, mais cela n'a pas été accordé dans les collèges. Le ministre et la hiérarchie se sont murés dans le déni, se contentant de rabâcher un protocole sanitaire inapplicable sur le terrain, faute de moyens matériels. Tout un symbole !

Où en est le plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis ? Pourquoi ne recrutez-vous pas les enseignants nécessaires en nombre suffisant ? Il le faut si l'on veut éviter que la crise n'accroisse encore les inégalités scolaires et ne pénalise encore un peu plus les élèves déjà défavorisés. Les fédérations de parents d'élèves et les syndicats enseignants vous l'ont dit et répété. Le Président de la République a refusé l'embauche de nouveaux enseignants en considérant qu'ils ne servaient pas à redresser le pays et qu'une telle mesure aggraverait le déficit.

Résultat : comme chaque année, le non-remplacement – l'on devrait plutôt dire la pénurie – d'enseignants fait des ravages, les heures manquées s'accumulent. Je pourrais vous parler du collège Lavoisier de Pantin, où presque 150 élèves n'ont pas eu de cours d'anglais ni de français pendant des semaines ; du collège Rosa-Luxembourg d'Aubervilliers, où l'on manque de professeurs de mathématiques et d'histoire-géographie ; de classes qui auraient dû être ouvertes et qui ne l'ont pas été... La liste serait longue. Elle ne cessera de s'allonger tant que vous ne ferez rien.

Quand allez-vous donc enfin ouvrir les yeux sur cette réalité que vous ne voulez pas voir ? Quand allez-vous cesser de sacrifier la jeunesse de Seine-Saint-Denis, de mépriser les efforts des enseignants et des personnels de terrain ? Quand allez-vous mettre en œuvre un plan d'urgence pour l'éducation dans ce département ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.

**Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.** Je suis très heureuse de vous répondre aujourd'hui en ma qualité de secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire auprès de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de vous rappeler nos engagements auprès des élèves et des familles de la Seine-Saint-Denis – car ils ne manquent pas.

Concernant le premier degré, 113 emplois d'enseignants ont été attribués alors même que ce département connaît une baisse démographique, avec 1170 élèves en moins inscrits dans les écoles. Cette dotation supplémentaire permet notamment de mener jusqu'à son terme le dédoublement des classes de CP et de CE1 et de le poursuivre s'agissant des classes de grande section. Plus de 2 000 classes sont aujourd'hui dédoublées en Seine-Saint-Denis.

Nous avons amélioré significativement le taux d'encadrement des élèves. On compte en moyenne vingt-deux élèves par classe sur l'ensemble du département, les taux étant généralement bien en deçà dans les écoles de l'éducation prioritaire. Au total, depuis 2017, ce sont 1 351 postes nets de professeurs du premier degré qui ont été créés en Seine-Saint-Denis.

Concernant le second degré, les moyens alloués à l'académie de Créteil vont, eux aussi, bien au-delà de la moyenne nationale puisque 500 emplois d'enseignants supplémentaires ont été attribués en cette rentrée.

D'autre part, afin de fidéliser les personnels de l'État, le plan Seine-Saint-Denis prévoit entre autres – mais vous le savez bien, monsieur le député – une prime de 10 000 euros attribuée au bout de cinq ans d'exercice dans le département...

**M. Bastien Lachaud.** Nous attendons toujours le décret d'application !

**Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État.** Je ne vous ai pas coupé la parole, monsieur le député !

**M. Bastien Lachaud.** Encore heureux !

**Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État.** Tous les enseignants de Seine-Saint-Denis sont concernés par cette mesure.

Nous avons aussi conscience que l'accompagnement personnalisé de chacun des élèves est crucial, plus particulièrement en Seine-Saint-Denis. Votre département bénéficie légitimement de ces moyens puisque 16 000 heures supplémentaires sont dédiées à cette mission dans le premier degré et 50 000 heures dans le second degré.

Par ailleurs, pour assurer le service public d'éducation dû à chacun des élèves, l'académie de Créteil s'est engagée dans une campagne de recrutement de professeurs contractuels et d'assistants d'éducation afin de pallier notamment les absences des professeurs déclarés vulnérables. Je veux aussi rappeler le déploiement des cités éducatives, avec à l'appui 100 millions d'euros sur trois ans. En Seine-Saint-Denis, cinq communes engagées bénéficient prioritairement des moyens qui visent l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté.

Enfin, monsieur le député, vous m'interpellez sur la situation de deux collèges de votre circonscription. Très précisément, concernant le collège Lavoisier à Pantin, la professeure d'anglais que vous évoquiez, déclarée personne vulnérable, a été remplacée depuis le 7 octobre. Des heures supplémentaires ont été prévues afin de rattraper les heures perdues. Concernant le collègue Rosa-Luxembourg d'Aubervilliers, la totalité des élèves bénéficient aujourd'hui de cours de mathématiques et d'histoire-géographie. Certes, ces deux disciplines sont particulièrement en tension dans le département mais des solutions de remplacement ont toujours été trouvées.

**Mme la présidente.** Il est temps de conclure, madame la secrétaire d'État.

**Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État.** Je me dépêche mais M. le député a lui-même pris beaucoup de temps

pour poser sa question.

Je tiens par ailleurs à renouveler mes remerciements et ma reconnaissance envers tous les professeurs de France qui, dans une période particulièrement éprouvante, relèvent tous les jours avec engagement et détermination leur mission d'instruction.

## Données clés

**Auteur** : [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1160

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [1er décembre 2020](#)

**Réponse publiée le** : 9 décembre 2020, page 10950

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2020](#)